

LE MESSENGER SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air, Nantes

Le Syndicalisme Chrétien est une force grandissante

Fondée le 1^{er} novembre 1919, la « Confédération Française des Travailleurs Chrétiens » comprend près de 800 groupements, soit 560 syndicats ou sections syndicales, plus de 230 groupes locaux en Alsace et Lorraine ; elle s'étend à 80 départements, y compris ceux de l'Algérie ; elle renferme 21 Unions régionales et 10 Fédérations de métier ou d'industrie.

Les Syndicats chrétiens ont créé en grand nombre :

Des Cours professionnels, des Commissions d'études, des Bureaux de placement, des Conseils juridiques, des Caisses de défense professionnelle, de chômage, des Caisses rurales, des Mutualités, Services d'achats en commun et coopératives.

Ils ont des représentants au Conseil National Economique, au Conseil Supérieur du Travail et de l'Enseignement technique, dans les Conseils de prud'hommes, les Commissions d'enseignement technique, les Offices de pupilles de la Nation, les Commissions d'études relatives au coût de la vie, etc...

Tout cet ensemble d'organisations et de résultats repose uniquement sur les cotisations fournies par les syndiqués.

Aujourd'hui, pour maintenir et accroître les succès obtenus

La C. F. T. C. fait appel aux contributions volontaires de ses adhérents et de ses amis sous la forme d'une souscription en faveur de la propagande.

Nous avons déjà reçu quelques souscriptions, dont voici les premières listes :

1 ^{re} liste Gustave Pressensé...Fr.	181	»
1 ^{re} liste Paul Foulon.....	173	»
1 ^{re} liste Maurice Ricordel.....	29	»
1 ^{re} liste J. Lucas.....	110	»
Liste Buan.....	55	»
Syndicat d'Indret.....	124	50

Nous prions : 1^o Ceux qui ont encore des listes en leur possession de vouloir bien les faire parvenir au Secrétariat de l'Union régionale avec leur montant ; 2^o ceux qui désireraient s'inscrire à la souscription confédérale, de vouloir bien le faire au plus tôt, la dite souscription devant être close au plus tard le 31 décembre 1926.

Echo de la Fête Chrétienne du Travail

Réponse de Sa Sainteté Pie XI à la lettre adressée par J. Zirnheld, au nom de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, à l'occasion du 35^e anniversaire de l'Encyclique « Rerum Novarum » de Léon XIII.

UNE LETTRE DU PAPE

SEGRETERIA DI STATO
DI SUÀ SANTITÀ

Dal Vaticano, le 19 juin 1926.

Monsieur le Président,

Le Saint-Père a agréé avec une particulière bienveillance l'adresse que vous lui avez fait parvenir à l'occasion du 35^e an-

niversaire de la « Rerum Novarum » commémoré dans la salle des fêtes du Trocadéro, sous la présidence de S. E. le Cardinal Archevêque de Paris.

En vous remerciant des sentiments de vénération et de docilité filiale envers Son Auguste Personne, Sa Sainteté vous félicite d'avoir exalté, par cette belle manifestation, qui a eu lieu aussi dans la plupart des grandes villes de France, le rôle toujours actuel de l'Eglise invariablement fidèle à la mission qu'Elle a reçue de Notre-Seigneur Jésus-Christ de dire à tous, collectivement et individuellement, les paroles de lumière, de vérité et de vie.

Le Saint Père se réjouit de constater les résultats déjà obtenus par la Confédération en faveur du progrès social qui ne se réalise qu'en observant les règles immuables de la justice et de la charité. Il forme des vœux pour que ces consolants débuts préparent un avenir où, pour le bien de tous les travailleurs et de la société, l'Encyclique de Léon XIII soit la première charte des droits et des devoirs de la classe ouvrière.

Heureux de voir aussi la docilité avec laquelle la Confédération marche sous la sage direction de l'Episcopat, le Souverain Pontife vous en félicite très paternellement et c'est bien de cœur qu'il vous envoie, comme gage de Sa bienveillance et d'une particulière effusion de grâces divines sur vous-même et sur tous les membres de la Confédération, une spéciale Bénédiction Apostolique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués en Notre-Seigneur.

Signé : P. Card. GASPARRI.

Propagande Syndicale Chrétienne dans les groupes de l'Association Catholique de la Jeunesse Française

A la dernière réunion du Comité national de la C. F. T. C. du dimanche 10 octobre, figurait entre autre, à l'ordre du jour, « Echange de vues sur la liaison avec la Jeunesse Catholique ».

A cet effet, la C. F. T. C. avait convoqué à la réunion deux des membres influents de l'A. C. J. F., son président François de Menthon, et Kamerlocher, président de la Commission centrale ouvrière.

Une discussion courtoise et fraternelle s'établit entre les membres du Comité national de la C. F. T. C. et les représentants de l'A. C. J. F. Elle aboutit à une entente sur les points principaux suivants :

La collaboration de l'A. C. J. F. et de la C. F. T. C. ne gênera pas l'indépendance respective des deux organisations, chacune d'elles gardant la liberté de s'unir ou de s'entendre également avec d'autres organisations catholiques pour les besoins de sa propagande et les nécessités de son action.

L'A. C. J. F., œuvre de formation religieuse et sociale, s'occupera (ce qu'elle fait déjà) de faire pénétrer les idées syndicales chrétiennes dans les milieux catholiques. Son travail pourra, dans certains cas, être particulièrement méritoire, si l'on considère qu'il lui arrivera de catéchiser de jeunes hommes que, suivant la formule même de François de Menthon, leurs intérêts terrestres séparent du syndicalisme chrétien. Pour nous comprendre, il faudra

que ces jeunes hommes fassent un effort de christianisme.

Mais l'A. C. J. F. ne compte pas dans ses cadres que des fils de bourgeois. Elle compte également de jeunes employés et de jeunes ouvriers qu'elle prépare dès maintenant à devenir des syndiqués chrétiens conscients.

Sans doute, il faudra s'attacher à délimiter ce qui, dans cette œuvre de préparation, doit revenir à l'A. C. J. F. et ce qui doit rester le domaine de la C. F. T. C., mais en étudiant le terrain sur lequel chacune développe son action, il est facile d'éviter les confusions et les heurts qui, ailleurs et sans le secours de la fraternité chrétienne, seraient pour ainsi dire fatals.

Tous les membres du Comité national ont emporté de cet échange de vues une excellente impression. Il leur est apparu que l'A. C. J. F., sans réclamer le monopole de la formation sociale et pré-syndicale des jeunes travailleurs catholiques, voulait s'employer de toutes ses forces à nous recruter, dans sa zone d'influence, des troupes, et autant que faire se peut, des dirigeants. Ils en ont conclu que les chefs de l'A. C. J. F. nous avaient compris, et que leur concours nous serait précieux.

Les provinciaux présents au Comité national ont été très heureux des pourparlers entamés, espérant qu'en province ils trouveront la même compréhension que dans la capitale.

Pour notre région de l'Ouest, nous pouvons dire qu'il y a déjà quelque chose de fait, et nous en avons pour preuves les invitations cordiales faites aux présidents de nos différents Syndicats, la place d'honneur réservée au président de l'U. R. de l'O. aux séances publiques et au banquet, lors du dernier Congrès national, à Nantes, de l'A. C. J. F. ; les sympathies pour nos Syndicats de M. le chanoine Lemoine, vicaire général, aumônier général de l'A. C. J. F. pour le diocèse de Nantes, ainsi que de M. Ogé, son président, et j'ajouterai que cette liaison est d'autant plus facile et aisée pour nos deux organisations à Nantes, que les permanences sont abritées sous le même toit. Tout cela est de bon augure pour la liaison de plus en plus intime de nos deux organisations régionales.

G. P.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

La Commission paritaire, qui fonctionne déjà depuis quelques mois entre la C. F. T. C. et la C. F. P., ayant décidé d'ouvrir une enquête sur les institutions d'apprentissage et d'enseignement technique déjà existantes, nous prions tous nos Syndicats d'envoyer d'urgence, au Secrétariat de l'Union régionale, 6, rue de Bel-Air, à Nantes, tous renseignements et documents tels que : programme, prospectus, etc., concernant les cours complémentaires et les écoles d'apprentissage qui fonctionnent dans leur région.

Le vrai rôle des Conseillers prud'hommes

Des élections prud'homales se préparent dans les différentes professions, les producteurs, qu'ils soient employeurs, ouvriers ou employés, vont être appelés à désigner

ceux qui auront mission de rendre la justice dans les conflits professionnels. Il est temps que nos amis réfléchissent à la responsabilité qu'entraîne pour eux cette consultation électorale.

Les Prud'hommes sont des Juges qui ont à trancher, s'ils n'ont pas réussi à les aplanir par une conciliation, les difficultés qui naissent à l'occasion des contrats de travail. Ils forment le Tribunal du Travail. Répartis en catégories suivant les diverses professions, ils ont à juger les gens de leur métier.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'importance de ces fonctions. C'est toujours chose grave que de rendre la justice, et de mettre la force de l'Etat au service de l'un en lui déclarant qu'il a raison, et refuser son concours à celui dont on décide qu'il a tort. Quelles rancœurs s'élèvent dans l'esprit du plaideur confiant dans son droit s'il a été, par légèreté ou par ignorance de ses juges, injustement dépouillé de ce droit. Quel ferment de dissolution sociale et de haine que le spectacle de l'injustice triomphante, surtout quand une barrière de classe sépare déjà les plaideurs. De telles erreurs judiciaires sont rares, mais elles demeurent possibles parce que les juges sont des hommes. Il faut s'employer de tout son pouvoir à les diminuer.

C'est donc un devoir pour les chrétiens, quand les circonstances les y invitent, de coopérer à l'administration de la justice ; c'est la fonction la plus haute qu'un homme puisse avoir à remplir sur la terre. Tous les professionnels sérieux, tous ceux qui ont le sens du devoir et la préoccupation des intérêts supérieurs de leur profession, doivent collaborer à la désignation de ceux qui auront à dire le Droit au nom de la profession. Tous ont le devoir de voter.

Mais nos amis des syndicats libres ont un devoir plus grave : ils doivent guider le corps électoral et lui proposer des candidats que leur science, leur valeur personnelle, la sûreté de leur jugement rendent aptes à remplir dignement ces fonctions.

On peut trouver surprenant que des hommes qui entretiennent la lutte des classes, qui se livrent à une propagande haineuse et révolutionnaire, se proposent pour accomplir ces fonctions du juge, toutes d'impartialité, et qui exigent une âme pleinement maîtresse d'elle-même, capable de se décider avec une sérénité absolue en s'inspirant des seuls conseils d'une haute et pure notion de la justice.

Mais des chrétiens ont constamment à l'esprit et au cœur cette faim de la justice. Rendre la justice sur la terre, c'est collaborer d'une très haute manière à l'œuvre même de Dieu ; et l'on comprendrait que cet éminent service social tentât nos amis malgré le temps à y consacrer, les fatigues et les difficultés qu'il leur imposera, d'un poids parfois très lourd.

D'autre part, il s'agit d'une justice à rendre dans l'ordre de la profession. On sait toute l'importance de l'œuvre constructive de la jurisprudence : les juges n'ont pas qu'à appliquer la loi, ils l'interprètent, ils l'éclairent, ils l'assouplissent aux mille situations de fait ; ils ont à éviter que la rigueur d'un texte étroitement lu ne tue l'esprit du droit et ne consacre l'iniquité dans un cas particulier auquel les rédacteurs de la loi n'avaient pas pu penser.

Nos amis attachent trop de prix à la

VISITEZ A NANTES
LES
GRANDS MAGASINS

DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS
ET
LE MEILLEUR MARCHÉ

Pour tous vos Achats en Tissus, Confections et Ameublement

ADRESSEZ-VOUS
A LA PREMIERE MAISON

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES — Téléphone 4.31

Georges GANUCHAUD & Fils

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

constatation des usages professionnels, à l'élaboration du droit de la profession et aussi à ce que la profession se charge elle-même de rendre la justice entre ses membres pour qu'ils se désintéressent et se tiennent absents d'un prétoire où se fait tout cela.

Ils l'ont maintes fois proclamé ici-même : les syndicalistes chrétiens veulent être des professionnels complets, ne désertant aucune des tâches qui sollicitent à l'heure actuelle les bons professionnels. Ils ont souci d'organiser la représentation ouvrière partout où elle est possible : partout où il y a du travail à faire, ils tiennent à occuper leur place et à apporter leur collaboration désintéressée et loyale. C'est ainsi bien servir la cause ouvrière : c'est faire la preuve de l'esprit de désintéressement et de sagesse de la classe ouvrière et préparer ainsi très efficacement le moment où elle sera appelée à la place qui est véritablement la sienne dans les conseils du pays et dans la gestion des entreprises économiques. Agir ainsi, c'est travailler mieux que par de creuses déclarations à préparer l'avenir et à bâtir la cité fraternelle de demain.

Nos amis verront toute l'importance qui s'attache à leur participation effective à ce grand acte de la vie professionnelle par lequel il s'agit de désigner les juges du métier ; ils n'hésiteront pas à prendre leur part de ces lourdes responsabilités, attachant à ce geste tout l'honneur qu'il comporte, mais y voyant surtout dans le sens que nous avons montré, un devoir à remplir.

Une fois de plus leurs frères de travail comprendront, au spectacle de leur discipline et du sérieux qu'ils apportent dans cette action, à quel point ils veulent être, et sont, en effet, les bons serviteurs de leur profession.

M^e JOSEPH DANIEL,
Docteur en Droit,
Avocat au Barreau de Lille.

(« Nord Social »).

Elections au Conseil de Prud'hommes des 14 et 21 novembre 1926

Faisant suite à l'article ci-dessus, nous rappelons à tous les syndiqués, employés hommes et dames, inscrits sur les listes prud'homales, qu'ils auront à voter les 14 et 21 novembre pour les candidats désignés ci-dessous :

1^{re} catégorie, cartes rouges : Paul Foulon, secrétaire du Syndicat des Employés, membre de la Commission locale de l'Enseignement technique.

2^e catégorie, cartes blanches : Maurice Ricordel, membre du Conseil Syndical des Employés, conseiller sortant.

Le scrutin aura lieu au Palais de la Bourse, place du Commerce et sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

Pour tous ceux qui sont inscrits et qui n'auraient pas reçu leurs cartes de vote, ils pourront les réclamer à la Mairie, au Bureau des élections, ou se présenter le jour de l'élection, munis de la carte pour les élections politiques ou pièce d'identité et accompagnés de deux témoins.

Il ne suffit pas de faire son devoir en allant voter, il faut aussi engager et emmener même les indifférents afin d'assurer le succès de nos deux candidats.

Pour vos Achats

Vins de Table - Vins fins et Liqueurs

ADRESSEZ-VOUS A LA MAISON

THÉOPHILE GUILLON
où vous trouverez le plus grand choix
DEMANDEZ et aux meilleures conditions

La "FINE-BRETAGNE"
La meilleure des Eaux-de-Vie de Vin
Téléphone 3.97

Pour les Syndiqués, remettre les Commandes, 6, rue de Bel-Air

Union Régionale

des

Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

Convocation

Du Bureau de l'Union régionale, le deuxième mardi, 9 novembre, à 19 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Réunion du Conseil de l'U. R. de l'Ouest

La réunion du Conseil de l'U. R. de l'O. aura lieu le premier dimanche, 5 décembre, à Nantes.

L'ordre du jour comprendra entr'autres :

Matin. — 9 heures, en l'église Saint-Similien, messe basse à l'intention de Joseph Deveaud, président du Syndicat des employés de Poitiers, membre du Conseil de l'U. R. de l'O.

A 9 h. 3/4, rue de Bel-Air : 1^o Revue d'ensemble des travaux des Syndicats depuis le dernier congrès ; leçons à en tirer. 2^o Modification à l'article 17 des statuts. 3^o Election des membres du bureau de l'U. R.

Midi. — Déjeuner en commun.

Soir. — 14 heures : 4^o Préparation du quatrième congrès de l'U. R. de l'O., à Saint-Nazaire, en 1927. 5^o Souscription confédérale. 6^o Directives et questions diverses.

Union Nantaise

DES

Syndicats de Travailleurs Chrétiens

6, rue de Bel-Air, Nantes

Permanence

La permanence est assurée tous les jours au siège, 6, rue de Bel-Air : le matin, de 8 à 9 heures et de 11 h. 30 à 14 heures ; le soir, de 17 heures à 18 h. 30.

Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, de 19 à 20 heures, la permanence est assurée par le secrétaire général, qui recevra les adhésions et fournira tous renseignements.

Société de Secours Mutuels

DE L'UNION DES SYNDICATS
DE TRAVAILLEURS CHRETIENS
DE LA LOIRE-INFERIEURE

Siège, 6, rue de Bel-Air

Réunion du Conseil d'administration le mardi 2 novembre, à 20 h., au siège, 6, mardi 5 octobre, à 20 h., au siège, 6, rue de Bel-Air.

Assemblée Générale

L'assemblée générale semestrielle aura lieu le dimanche 7 novembre, à 9 h. 1/2, au siège social.

Les cotisations du mois seront reçues à l'issue de l'assemblée générale.

Caisse Rurale et Urbaine des Syndiqués Chrétiens de Nantes

6, rue de Bel-Air

Nous rappelons à tous les Syndiqués qu'une Caisse rurale et urbaine existe à

l'Union Nantaise des Syndicats des Travailleurs Chrétiens où les Syndiqués pourront déposer et emprunter.

La permanence des Syndicats pourra fournir tous renseignements utiles. On peut s'y adresser de 19 à 20 heures, 6, rue de Bel-Air.

La Maison Familiale

Société d'Habitations à Bon Marché, réunie à l'Union Nantaise des Syndicats de Travailleurs chrétiens. Siège social, 6, rue de Bel-Air.

Permanence par le secrétaire, tous les jours, de 16 à 19 heures.

SERVICE D'ACHATS EN COMMUN

Nous faisons un pressant appel à tous les syndiqués pour leur rappeler le Service d'Achats en commun où ils pourront trouver aux meilleurs qualités et prix tout ce que est nécessaire à un ménage.

Ouvert les mardis et jeudis de 14 à 19 h., mercredis et vendredis, de 18 h. 30 à 19 h. 30 ; les samedis, de 9 h. 30 à 11 heures et de 14 à 19 heures.

APERÇU DE QUELQUES PRIX

Huiles comestibles, 10 fr. 50.

Sardines françaises à l'huile d'olive : 3.40, 4.25, 4.50, 5.25.

Maquereaux à l'huile, 3 francs.

Saumon, 1/2 boîte, 5.25 ; boîte, 7.95.

Petits pois, petites boîtes, 5 fr. 10.

Pâtes « Préferita », les 250 gr., 1.45.

Pâtes « Rivoire et Carré », les 250 gr., 2 francs.

Pâtes Bertrand aux œufs, les 250 gr., 2 fr. 10.

Tapioca Petit Navire, 1 fr. 85 les 250 gr.

Tapioca Saupiquet, 1 fr. 75 les 250 gr.

Pommes de terre, oignons, brezins, aux meilleurs prix.

COOPERATION

Nous tenons à la disposition des syndiqués des deux sexes, à jour de leur cotisation, la liste des Maisons qui accordent, sur présentation de la carte syndicale, des escomptes sur tous achats.

Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie

6, rue de Bel-Air, Nantes

Convocation

La réunion du Conseil syndical aura lieu le deuxième vendredi 12 novembre, à 20 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Fête de Saint Michel

Le Syndicat des employés célébrait, le dimanche 17 octobre, la fête de Saint Michel.

Cette année, la messe a été dite en l'église Sainte-Croix, sanctuaire de N.-D. de Bon-Secours.

M. le chanoine Ménard, directeur des Œuvres diocésaines, que nous avons l'honneur de voir avec nous à toutes nos fêtes, empêché par des engagements antérieurs, nous a exprimé tous ses regrets.

AU BON RESSEMELAGE

Place Sainte-Croix, NANTES

RIEN que de
Solides Réparations

Livraison sous 2 jours

Le Magasin est ouvert en permanence de 7 h. 1/2 à 19 h.

REMISE 5% AUX SYNDIQUÉS

A l'Évangile, M. le chanoine Mainguy, curé de Sainte-Croix, est monté en chaire et dans une allocution toute de circonstance, a glorifié le travail chrétien, félicité les travailleurs qui, de nos jours, n'ont pas peur de s'enrôler dans les Syndicats chrétiens, qui suivent les enseignements de Léon XIII. En terminant, il a souhaité voir nos Syndicats prospérer pour la gloire de Dieu et la paix sociale.

Durant la messe, tous les assistants chantèrent en chœur, sous la direction du pasteur de la paroisse, et accompagnés par l'orgue, le « Credo », « O Salutaris », et le cantique « Nous voulons Dieu ».

Aux membres du Syndicat des employés s'étaient joints, à la messe, M. l'abbé Larose, directeur du patronage Sainte-Croix ; les présidents et membres des Conseils syndicaux des Syndicats des dames employées, de l'Aiguille (section de l'habillement), de la Métallurgie, de l'Ameublement et des Menuisiers, ainsi que des amis de nos Syndicats.

La représentation de tous les Syndicats nantais à cette fête de Saint Michel témoignait l'union étroite qui existe entre tous.

A l'issue de la messe, les membres du Syndicat des employés se retrouvaient rue de Bel-Air pour l'assemblée générale d'automne.

Assemblée générale

Malgré la multitude des réunions du jour, bon nombre de syndiqués avaient tenu à assister à la réunion générale.

A 10 heures, la séance est ouverte par le président, MM. Antoine, vice-président, Ricordel et Boucoskist, membres du Conseil, s'étaient fait excuser, étant pris par ailleurs.

Après la prière d'ouverture, le président salue le T. cher Frère Camille, directeur des Amicales de l'Ouest, lequel, n'ayant pu assister à la messe, avait tenu cependant à apporter sa sympathie pour nos Syndicats.

Après la lecture du procès-verbal de la réunion de juillet, qui est adopté, M. Gustave Pressensé, président, dit que durant les mois de juillet à septembre, le recrutement s'est beaucoup ralenti, mais qu'il espère que maintenant la marche ascendante va reprendre.

Parlant du placement, il dit que si les demandes d'emplois sont nombreuses, les offres le sont moins ; il rappelle tous les syndiqués à leur devoir de solidarité, en indiquant au bureau de placement du Syndicat les emplois disponibles.

Il rend compte ensuite des démarches recommencées en vue de la création de Commissions paritaires pour les employés, comme elles existent pour la métallurgie et le bâtiment.

En terminant, sur la demande de M. Clergeau, il évoque la mémoire de Joseph Deveaud, président du Syndicat des employés de Poitiers, membre fondateur du Syndicat des employés de Nantes, décédé le 15 septembre dernier, à Lourdes. Une prière à son intention sera dite à la fin de la séance.

Enfin il rappelle la souscription confédérale et dit que des listes de souscription sont à la disposition des camarades qui voudront s'inscrire.

Famille Syndicale

DECES

Le 9 octobre octobre, notre camarade Chanroux a eu la douleur de perdre sa mère.

Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de nos plus sincères condoléances.

GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits - Produits les plus purs

Réduction 5 %, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPECIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
13 et 15, rue du Calvaire

COSTUMES pour HOMMES
SUR MESURES

TOUS LES TISSUS

9, rue Boileau, 9
BONNETERIE - CHEMISERIE - LINGERIE

NANTES
13 et 15, rue du Calvaire

CONFECTIONS
POUR DAMES

Section des Dames

Syndicats Féminins

Permanence 16 bis, rue Talensac
(rez-de-chaussée) Téléphone 34.09

ATTENTION !

Depuis le 1^{er} octobre, la permanence du Syndicat est transférée 16 bis, rue Talensac, au rez-de-chaussée. Téléph. 34-09.

Qu'on veuille bien en prendre note.

La Vie Syndicale

LES ELECTIONS

Les élections au Conseil des Prud'hommes se feront les 14 et 21 novembre 1926.

Le Conseil des Prud'hommes est un tribunal professionnel institué pour terminer, par voie de conciliation, et pour juger, si la tentative de conciliation n'a pu aboutir, les différents survenus à l'occasion du contrat de travail entre employeurs et salariés.

Les membres de ce conseil sont élus pour 6 ans et son renouvellement se fait, par moitié, tous les trois ans.

Nul ne conteste les avantages que nous obtiendrons en faisant élire des candidats de notre choix.

Que chacune de nous fasse son devoir en allant voter pour les deux candidats que nous présentait le précédent « Messager Syndical », M. Paul Foulon pour la 1^{re} catégorie; M. Maurice Ricordel pour la 2^e catégorie.

Pensons à ces élections; préparons-les en faisant de la propagande autour de nous et n'oublions pas les dates des 14 et 21 novembre.

Que nulle ne s'abstienne qui peut donner sa voix à la bonne cause.

Première réunion du Groupe des Jeunes

Répondant à l'invitation du Bureau Syndical, nous nous trouvons réunies le 10 octobre à la Permanence du Syndicat. Plaisir et travail se trouvent mêlés au cours de cette après-midi: plaisir, dans une charmante comédie, interprétée avec beaucoup de verve et d'entrain par de dévouées syndiquées; travail aussi, car en cette séance, et ainsi que nous l'avait demandé Mademoiselle Drouart dans une courte causerie, furent arrêtées les grandes lignes de l'organisation du groupe des jeunes.

Mais oui, le Groupe des Jeunes! Savez-vous que nous sommes en retard à Nantes? Bordeaux a son groupe et son Carillon des Jeunes; Toulouse a sa Rucho et ses petites Abeilles. Et nous? Oh mais, il faut se mettre à l'ouvrage!!!

Nantes est, après Lille, le Syndicat qui groupe le plus grand nombre d'adhérents, et, parmi ces adhérents il y a des Jeunes qui peuvent et qui doivent agir. Qui peuvent, car il suffit d'avoir plus de

COMPAGNIE NANTAISE DE NAVIGATION à VAPEUR

Quai de la Fosse - NANTES
Téléph. 0.14-7.49

SERVICES

des MESSAGERIES de l'OUEST

Nantes à Trememout
Nantes au Pellerin
Nantes à Saint-Nazaire
Saint-Nazaire à Mindin
Pornic à Noirmoutier
Nantes à Belle-Ile
Belle-Ile à Quiberon

CONSULTER L'INDICATEUR OFFICIEL DES M. O.

LOCATIONS - EXCURSIONS

Prix Spéciaux pour Sociétés Sportives et de Bienfaisance.

14 ans et moins de 21 ans. Qui doivent, car c'est quand on est jeune qu'il faut se dévouer le plus possible.

« A cet âge-là, on n'a peur de rien », disent, moitié riant, moitié pleurant, les mamans. Il faut, en effet, n'avoir pas peur de l'effort pour le bien à faire; c'est pourquoi notre groupe des Jeunes va bientôt être le plus florissant de France, d'autant que les « Aînées » nous ont promis de nous aider de leur expérience et de leurs conseils.

UNE JEUNE.

Assemblée générale

Notre assemblée générale aura lieu le 21 novembre. Elle remplacera le Cercle d'Etudes de ce mois.

Nous rappelons à toutes que l'assistance à cette réunion annuelle est obligatoire.

Mademoiselle Graff, secrétaire générale des Syndicats professionnels féminins de l'Abbaye, nous parlera du « Rôle social de l'élite. »

Nous procéderons ensuite aux élections pour le renouvellement d'un tiers des membres du bureau.

Cercle d'études

du 10 Octobre 1926

ORGANISATION CIVIQUE DE LA FRANCE

Au début de cette année syndicale, nous sommes heureuses, en nous mettant au travail, de dire une fois de plus à M. le chaôine Ménard et à M. Mathorel toute notre reconnaissance pour leur dévouement à nos Cercles d'Etudes, pour les directives si éclairées qu'ils leur donnent, pour l'impulsion irrésistible qu'ils leur impriment, pour l'intensité de vie dont ils les animent. Qu'ils soient bien vivement remerciés!

Au commencement de l'année dernière, nous avons parlé du vote des femmes, de l'obligation où seront les femmes chrétiennes d'exercer le droit de vote dès qu'il sera acquis aux femmes. Maintenant, nous allons essayer de nous rendre compte de la raison de cette obligation, de l'importance que pourra avoir notre vote au point de vue national chrétien. Pour cela, il faut que nous sachions comment notre nation, la France, est organisée au point de vue civique.

D'abord, qu'est-ce qu'une nation? Une nation est une réunion d'hommes habitant un même territoire, associés par des intérêts matériels concordants, possédant une même conception de la vie sociale, une même civilisation, un même amour de la patrie.

La nation française s'est formée, dans l'union pour la défense commune d'un territoire commun, d'éléments très divers qui avaient, jusqu'à la guerre de Cent Ans, vécu, non seulement indépendants les uns des autres, mais, le plus souvent, en lutte les uns contre les autres. C'est à Jeanne d'Arc que revient la gloire d'avoir suscité chez nous le sentiment patriotique en unissant, dans un effort commun pour « bouter » l'ennemi hors de ce territoire commun, tous ces hommes qui, jusque-là, s'ignoraient ou s'entre-dévoiraient.

Alors, l'organisation du pays s'est imposée, afin que la vie nationale y fût commune et continue. Jusqu'en 1789, la tête de cette vie nationale était un roi, chef héréditaire. Depuis la Révolution, c'est le régime républicain qui nous régit, c'est-à-dire le gouvernement du peuple par le peuple.

La nation organisée constitue l'Etat, qui est la personnification d'une autorité supérieure, des lois qui nous régissent. L'Etat a trois fonctions essentielles: la fonction législative, qui consiste à édicter les lois; la fonction exécutive, qui consiste à les exécuter; la fonction judiciaire, qui consiste à juger les procès pour non exécution des lois.

Tous ceux qui nous dirigent sont élus, c'est-à-dire nommés par un vote.

Le suffrage universel existe depuis 1848. Tout citoyen mâle âgé de 21 ans peut vo-

ter, à moins d'avoir été condamné, d'être interdit, aliéné ou... militaire!

Le suffrage universel peut être à un degré, ou à deux, ou même trois degrés.

Il est à un degré, ou direct, pour l'élection des conseillers municipaux, des conseillers d'arrondissement, des conseillers généraux et des députés.

Il est à deux degrés, ou restreint, pour l'élection des sénateurs. Ce qui veut dire que ceux-ci sont élus par des délégués, élus eux-mêmes par leurs concitoyens.

Le Sénat et la Chambre des Députés, qu'on appelle les deux Chambres, constituent le Parlement, c'est-à-dire le pouvoir législatif, le pouvoir de voter les lois.

L'ensemble des lois constitue le droit, c'est-à-dire ce que chacun peut faire, peut ne pas faire, ou doit faire. Les lois relatives aux mêmes sujets sont réunies dans des Codes, que tout le monde peut consulter. Nul n'est censé ignorer la loi.

Le pouvoir exécutif est confié au Président de la République, aux ministres et aux fonctionnaires nommés par eux, ainsi qu'aux Maires des communes.

Le pouvoir judiciaire dépend du Ministre de la Justice, presque toujours choisi dans les Chambres.

Les Chambres sont chargées de voter les lois. Un projet de loi soumis, soit à l'une, soit à l'autre Chambre, et voté par elle, doit être également voté par l'autre pour devenir une loi.

Les Chambres sont également chargées de contrôler l'action des ministres chargés du pouvoir exécutif: c'est ce qu'on appelle le pouvoir parlementaire. Tout représentant du pays a le droit d'interpeller un ministre, c'est-à-dire de lui poser une question, d'engager une discussion sur ses actes, ce qui peut entraîner sa démission obligatoire si on lui vote un blâme.

Le Sénat ne peut être dissout, alors que la Chambre des Députés peut être dissoute par le Président de la République. Il peut encore être transformé en Haute-Cour, pour juger le Président de la République, s'il était accusé du crime de haute trahison, ainsi que les auteurs de crimes contre la sûreté de l'Etat. Ce dernier cas s'est présenté après la guerre.

Les deux Chambres siègent ensemble, sous la présidence du Président du Sénat:

1° Lorsqu'il s'agit de reviser des lois constitutionnelles, c'est-à-dire politiques;

2° Lorsqu'il y a lieu de procéder à l'élection du Président de la République. L'Assemblée des deux Chambres, ou Assemblée nationale, prend alors le nom de Congrès, et se tient à Versailles.

Nous parlerons plus tard du pouvoir exécutif, de l'organisation administrative de la France, de l'application des lois, de l'organisation judiciaire. Dès ce moment, prenons la résolution ferme de voter dès que nous en aurons le droit, afin de faire tout ce qui dépendra de nous tous, catholiques, pour être représentés aux Chambres par des défenseurs résolus des droits de Dieu, de la Famille, de la Patrie.

Famille Syndicale

MARIAGES

Le 6 octobre a été béni le mariage de Mademoiselle Anne Harscoët avec Monsieur Eugène Guibert.

Le 16 octobre, celui de Mademoiselle Simone Devaux avec M. Georges Guérin.

Aux jeunes époux, nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.

La Secrétaire.

Toutes Applications de l'Electricité

ANCIENNE MAISON MAILLARD

Armand TOUVERON

SUCESSEUR

15, Rue des Arts (actuellement rue Jean-Jaurès)

→ Téléphone 23.90 ←

Lumière - Force - Sonnerie - Téléphone - Grand choix de Lustrerie

Remise 5 0/0 aux membres des Syndicats sur présentation de leur Carte.

Chaussures Charles Tessier

RÉTHORÉ-TESSIER, Propriétaire

5, Rue de Feltre (face au Marché)

Maison de Confiance

LA PLUS ANCIENNE DE L'OUEST NANTES

Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

DECES

Nous recommandons à vos prières l'âme de Mademoiselle Léa Minguet, syndiquée, et celle de Mme Richard-Margottin.

Nous offrons à la famille de Mademoiselle Minguet, ainsi qu'à Mademoiselle Gabrielle Richard, toujours si dévouée au Syndicat, l'expression de notre vive sympathie et de nos sincères condoléances.

C'est avec une profonde tristesse que nous apprenons la mort de M. Grellier.

A notre compagnon, Mme Grellier et à ses petits enfants nous offrons nos sincères condoléances et l'assurance de nos prières.

Syndicat de l'Aiguille

HABILLEMENT ET LINGERIE REUNIS

Convocation

Réunion générale des deux sections le dimanche 7 novembre, à 17 heures, 6, rue de Bel-Air.

Section de l'Habillement

Réunion spéciale, le dimanche 21 novembre, à 17 heures, 6, rue de Bel-Air, sous la présidence de Mlle Paff, secrétaire générale de la Fédération de l'Abbaye, rue du Cherche-Midi, Paris.

Cours de coupe

Les cours de coupe de la section de l'habillement sont ouverts depuis le 20 septembre, le lundi et le jeudi, de 18 h. 45 à 19 h. 45, au siège social, 6, rue de Bel-Air.

Les cours sont gratuits pour les jeunes filles syndiquées et ils sont donnés par Mlle Leroy, professeur diplômée.

Réunion du 24 octobre

La reprise de nos réunions syndicales 1926-1927 eut un véritable succès, grâce au concours de notre très dévoué M. l'abbé Lefeuvre, qui tint à nous donner, avant de quitter Notre-Dame de Bon-Port, une superbe séance de cinéma, à notre siège social, 6, rue de Bel-Air.

La salle fut, comme toujours, trop petite pour contenir tout le monde, car toutes nous tenions à revoir les vues de notre belle promenade du 14 juillet, où nous avons passé une si agréable journée à Saint-Brevin, puis, pour agrémenter et égayer cette magnifique séance, M. l'abbé nous donna des saynètes sentimentales et joyeuses, ce qui mit beaucoup d'entrain et d'animation dans la salle.

Nous souhaitons que cette séance ne sera pas la dernière et que nous nous retrouverons en famille une autre fois, pendant notre année syndicale.

La Secrétaire.

ECOLE PIGIER

6 & 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 2.14



Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel

Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames)

Inscription à toutes époques de l'année

PLACEMENT gratuit des ÉLÈVES

Toujours deux fois plus d'emplois offerts que d'élèves à placer
317 Emplois offerts du 1^{er} Octobre 1925 au 30 Septembre 1926 - 135 Étèves placés

COUPE, COUTURE ET MODE

TRAVAUX DE COMPTABILITE

CHAUSSURES LEGENDRE

20, Rue Contrescarpe - NANTES

Le plus grand Choix
La meilleure Qualité
Luxe et Classique

REMISE A MM. LES MEMBRES DU SYNDICAT CHRÉTIEN

SAINT-NAZAIRE

La propagande syndicale ne s'est pas ralentie pendant la saison des vacances ; c'est ainsi que le 12 août, Guillemot, président de l'Union nazairienne, entouré de plusieurs membres des Conseils syndicaux de Saint-Nazaire, Méan, Trignac, La Chapelle-des-Marais, se rendirent à Saint-Malo-de-Guersac pour assister à une réunion dont le but était de fonder un Syndicat d'ouvriers.

Guillemot parla de la nécessité du Syndicat chrétien, de la C. F. T. C., de l'appui que les Syndicats catholiques doivent trouver près de l'A. C. J. F., et fait appel en faveur de la souscription confédérale de propagande.

Le samedi 17 septembre, à Saint-Nazaire, autre réunion des cheminots, auxquels s'étaient joints les membres du Conseil syndical des employés, pour y entendre une conférence de Georges Oudin, secrétaire de la Fédération des Cheminots de France, conférence qui avait également pour but la fondation du Syndicat des cheminots de Saint-Nazaire.

Plusieurs Syndicats sont ainsi en voie de formation dans la région de Saint-Nazaire. Tout nous fait espérer que ces différents Syndicats seront définitivement fondés avant le Congrès de mars prochain à Saint-Nazaire, et qu'alors ils seront prêts à faire la propagande voulue pour la réussite du 4^e Congrès de l'U. R. de l'O.

Action Syndicale

Dans un ordre d'idées il est encourageant de voir les résultats obtenus par nos camarades de Saint-Nazaire.

Aux élections des délégués ouvriers à l'Etablissement de la Loire-Saint-Denis à Saint-Nazaire, sur 180 votants, le camarade Ollivaud, syndiqué chrétien, a obtenu 110 voix, contre 50 au délégué de la C. G. T. Le délégué suppléant élu est également un syndiqué chrétien.

C'est un succès dont nous sommes heureux de souligner l'importance et féliciter les syndiqués de Saint-Nazaire, qui savent agir et montrer ce que peut donner la discipline syndicale.

G. P.

DOCUMENTATION

POUR LE PROGRÈS SOCIAL

Le 20 juillet a été constituée « L'Association française pour le progrès social », en vue de tenir lieu de groupement national français de l'Association internationale du même nom.

Cette Association nouvelle, dont le siège social est fixé 34, rue de Babylone, à Paris, aura comme sections techniques permanentes : l'Association française pour la protection légale des travailleurs, l'Association française pour la lutte contre le chômage et pour l'organisation du marché de travail et une Association (en formation) pour le développement des assurances sociales.

Les « Documents du Travail », dont le volume sera augmenté et qui contiendront, avec des articles de fond, le compte rendu des travaux des trois sections techniques, deviendront le Bulletin périodique de l'Association nouvelle.

L'Association française pour le Progrès social s'est donné un Comité d'honneur dont ont accepté de faire partie : MM. A. Millerand et R. Poincaré, anciens Présidents de la République ; Paul-Boncour, F. Buisson, Ch. Cide, G. Goyau, A. Groussier, E. Gruner, abbé Lemire, Paul Pic, G. Paullet, Paul Strauss.

Elle est administrée par un Comité directeur ainsi composé :

Président : M. Albert Thomas.

Présidents des sections techniques : MM. A. Fontaine, E. Fuster, Max Lazard.

Membres du bureau : MM. E. Duthoit, Justin Godard, L. Jouhaux, de Peyerhimoff.

CRÉDIT NANTAIS

ANC^{te} M^{re} JULES ROUSSELOT & C^{ie}
Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de Francs
Rue Lafayette, 18 - NANTES
TÉLÉPHONE : 5.07 - 16.56 - 21.60

SUCCURSALES : QUIMPER, BREST, LORIENT
BUREAUX :
CARHAIX, CHATEAULIN, CONCARNEAU, DOUARNENEZ,
PONT-L'ABBÉ, QUIMPERLÉ, SAINT-POL-DE-LÉON
Compte Postal : NANTES N° 200 - Adr. Télégr. : CRÉDINANTAIS NANTES
Registre du Commerce : NANTES n° 129 B

Le Crédit Nantais fait toutes les Opérations de Banque

Secrétaire général : M. A. Boissard.

Secrétaires généraux adjoints : MM. J. Lerolle et Roger Picard.

Trésorier : M. J. Zirnheld.

Membres du Comité : MM. Bernard Lavergne, Aimé Berthod, Cahen-Salvador, C. Chabrun, H. Dubreuil, Charles Dulot, E. Fontane, Ph. de Las Cases, Charles Laurent, Ernest Mercier, Oualid, Picquenard, Charles Poisson, Henri Sellier.

JOURNÉE DE HUIT HEURES

BELGIQUE

Le Parlement a adopté un projet de loi portant approbation sans réserve de la convention de Washington sur les huit heures.

Le vote de cette loi a donné lieu à d'importants débats à la Chambre des députés, les 3 et 4 juin, et au Sénat le 28 juillet ; dans la première assemblée, il y eut 119 voix pour, 3 contre et 5 abstentions ; au Sénat, 103 voix pour, 16 contre et 11 abstentions.

Répondant à plusieurs orateurs, M. Wauters, ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, a fait des déclarations importantes dont voici quelques extraits :

En Belgique, comme en d'autres pays, la réduction des heures de travail a été un stimulant à la production. L'activité économique du pays n'est pas en recul. La balance commerciale considérée en elle-même est meilleure qu'avant-guerre. Quand on compare les entrées et les sorties on constate que les exportations représentaient 73,6 % des importations avant la guerre ; 79,2 % en 1924, 81,6 % en 1925.

A côté des questions d'ordre matériel et d'ordre économique, il faut aussi souligner l'aspect social, moral et intellectuel de l'application de la journée de huit heures. La culture générale du prolétariat belge ne cesse de croître.

Les loisirs que crée la journée de huit heures ont permis notamment des résultats reconfortants au point de vue de l'enseignement technique.

On a pu également constater une diminution de l'alcoolisme. 110.000 cabarets ont disparu, en partie à cause de la loi sur l'alcool, mais aussi parce que sur les chantiers les ouvriers consomment moins. L'application de la journée de huit heures a stimulé chez l'ouvrier le désir d'acquiescer la propriété, d'un petit logement, même au prix d'un grand effort.

Le nombre des bibliothèques s'accroît d'année en année. Il y avait, en 1925, 2.150 bibliothèques publiques ; plus de quatre millions de livres avaient été prêtés en 1924. Des clubs qui groupent 7.200 pères de famille se consacrent à la culture des coins de terre.

En terminant, le ministre exprima sa conviction que des rapports plus confiants entre patrons et ouvriers pourront résulter de la loi de huit heures et contribuer à promouvoir ainsi la prospérité économique du pays.

(Informations Sociales du B. I. T., 19 juillet 1926, page 110, 2 août 1926, page 210).

GRANDE-BRETAGNE

Le Gouvernement a déposé à la Chambre des Communes, le 22 juin, un projet de loi portant suspension de la journée

H. LANGLOIS

Fabricant - Bijoutier - Joaillier

19, Rue de la Marne - NANTES
HORLOGERIE - ORFÈVRE

REMISE 10% AUX MEMBRES DU SYNDICAT

de 7 heures dans les mines de charbon et autorisant une heure supplémentaire par jour, pendant 5 années ; ce projet de loi a été adopté par la Chambre des Communes ; au cours de la discussion, Sir Arthur Steel-Maitland, ministre du Travail, a déclaré :

J'ai montré nettement le caractère facultatif et temporaire de la mesure qui vous est soumise. Il est un autre point sur lequel je veux dissiper tout malentendu. Certains croient, ou affectent de croire, que cette mesure est le prélude d'une attaque générale du gouvernement contre le régime du travail et contre les salaires actuels. Au nom du gouvernement je répète, comme je l'ai déjà dit publiquement, que rien de semblable n'a été projeté ou envisagé ; pas un seul instant pareille idée ne nous a effleurés.

(Informations Sociales du B. I. T., 19 juillet 1926, page 106).

ITALIE

Un décret loi du 30 juin 1926 a rendu applicable à toutes les entreprises industrielles, commerciales et agricoles, une décision du Conseil des ministres autorisant, à partir du 1^{er} juillet et jusqu'à nouvel ordre, les employeurs à augmenter d'une heure par jour la durée du travail.

D'après la presse italienne, cette nouvelle réglementation provisoire a pour but d'intensifier la production de certaines industries, en diminuant le coût de l'unité ; le gouvernement a voulu donner aux employeurs la possibilité d'augmenter la durée du travail sans avoir à supporter les charges résultant de la majoration de salaires pour la neuvième heure qui sera payée au taux normal. A partir de la dixième heure, la majoration de 10 % prévue par le décret du 15 mars 1923 pour les heures supplémentaires sera obligatoire ; en outre, d'après la presse, la mesure envisagée par le Conseil des ministres est purement facultative : l'augmentation de la durée du travail n'ayant pour objet que d'aider les industries qui ont intérêt à produire davantage.

(Informations Sociales du B. I. T., 19 juillet 1926, page 126).

ETATS-UNIS

Le grand industriel américain Henry Ford annonce qu'il va introduire dans ses usines la semaine de travail de cinq jours, à 8 heures par jour.

Par un relèvement du tarif horaire, les salariés toucheront autant que pour leurs six jours actuels.

« La journée de huit heures, a déclaré M. Ford, a ouvert en Amérique l'ère de prospérité. La semaine de cinq jours ouvrira l'ère de la grande prospérité. »

(La Croix, 29 septembre 1926).

LA QUESTION DES HUIT HEURES au Bureau International du Travail

A la séance du 16 octobre du Conseil d'administration du B. I. T., M. Albert Thomas, revenant sur la question des adhésions à la Convention de Washington, sur les huit heures, a précisé que la ratification n'était pas aussi grave qu'on l'avait dit jeudi dernier.

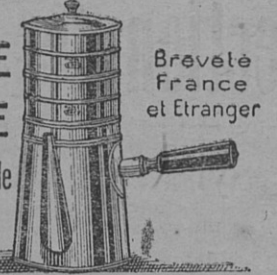
Si une seule ratification a été enregistrée depuis la conférence de Londres, il n'en reste pas moins que la situation n'est pas compromise dans les autres pays et qu'en Italie la ratification conditionnelle n'est pas atteinte par le décret-loi incriminé, de même qu'en Angleterre la loi sur les mines n'empêche pas la ratification. La

POUR VOTRE CAFÉ

servez vous du

Cof's

DOUBLE
FILTRE
Interchangeable



Breveté
France
et Etranger

25% D'ÉCONOMIE

POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE
ÉCRIRE A M. PINARD & FILS, 2^{me}, RUE RICHER - NANTES

R. C. Nantes 410 B

Suisse, qui est au nombre des Etats de la ratification desquels l'Italie fait dépendre la sienne, a préparé un projet de loi qui permettra la ratification.

Le directeur du B. I. T. a demandé au groupe patronal de dire quelles sont exactement les difficultés qui l'empêchent de donner son adhésion immédiate à la ratification et il a demandé au Conseil d'approuver la proposition Sokal, tendant à la constitution d'une Commission chargée d'établir la situation dans les différents Etats.

Le Conseil a engagé M. Albert Thomas à continuer ses pourparlers pour la création d'un institut international d'organisation rationnelle de la production.

Il a adopté, avec quelques amendements, la proposition de M. Sokal, instituant une Commission chargée de rechercher dans les divers Etats, la situation effective et l'application de la législation des heures de travail, il a approuvé les désignations faites par ses trois groupes — gouvernemental, patronal et ouvrier — pour la constitution de cette Commission, dont M. Sokal a été nommé président et rapporteur.

Après examen de questions d'ordre intérieur et des décisions de l'Assemblée de la S. D. N., intéressant l'organisation internationale du travail, le Conseil a fixé au mercredi 26 janvier 1927, la date d'ouverture de sa prochaine session.

Accidents du Travail

Le Journal Officiel du 2 juillet 1926 a publié une loi du 30 juin 1926 prorogeant de quatre années la loi du 15 juillet 1922 et les lois subséquentes qui l'ont modifiée ou complétée, instituant des allocations temporaires en faveur de certaines victimes d'accidents du travail.

Le Journal Officiel du 9 juillet 1926 a publié une loi du 8 juillet 1926 modifiant le paragraphe 2 de l'article 2 de la loi du 9 avril 1898, modifiée par la loi du 22 mars 1902 et par la loi du 5 août 1920.

Le paragraphe 2 devient le suivant :
« Ceux dont le salaire annuel dépasse 8.000 francs ne bénéficient de ces dispositions que jusqu'à concurrence de cette somme. Pour le surplus, et jusqu'à 18.500 francs, ils n'ont droit qu'au quart des rentes stipulées à l'article 3 ; au-delà dix-huit mille cinq cents francs (18.500 francs) ils n'ont droit qu'à un huitième (1/8), à moins de conventions contraires élevant le chiffre de la quotité. »

La présente loi ne sera applicable aux chefs d'entreprise que le premier jour du septième mois qui en suivra la promulgation.

Le Gérant : GUSTAVE PRESSENSE.

Maison LEGLAS-MAURICE

LEGLAS-MAURICE & JAMIN

SUCCESSEURS

Téléph. 4.81 - 9 & 11, Rue de Briord, NANTES - Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE - MEUBLES A BON MARCHÉ - Rideaux - Literie - Tapis

Manufacture au Mont-Goguet